

**AFFAIRE N° 11. - Demandes de subventions présentées par le
Président de la Section Cantonale des Anciens Combattants et Victimes de
Guerre, et par le Président de l'Association Générale des Etudiants Réunion
nais en Métropole**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 28 Février dernier, le Conseil a procédé à une première répartition de subventions entre les diverses sociétés et associations sportives. Le montant des subventions allouées s'élève à 650.000 Francs sur un crédit de 1.000.000 de Frs CFA., prévu au titre des subventions.

Par sa lettre en date du 1er Mars 1966, M. le Président de la S.C.A.C.V.G. sollicite une subvention de 250.000 Frs CFA.

Le Président de l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole a également sollicité une subvention.

Mesdames, Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet et le cas échéant de décider l'inscription immédiate des subventions qui, toutefois, devront être réduites à 100.000 Frs au total.

Après discussion et échanges de vue, il a été décidé en raison de l'intérêt de l'une et de l'autre association d'allouer :

- à la Section Cantonale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre une subvention de CENT MILLE FRANCS CFA.
- à l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole une subvention de CINQUANTE MILLE FRANCS. CFA.

Approuvé,
St. Denis le
14 Avril 1966,
P. le Préfet,
le Secrétaire Général,
Signé: J. Chuchand